



INSTITUT DE FORMATION

FORMATION CONTINUE EN IMMOBILIER (LOI ALUR) LA LOCATION SAISONNIERE

PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel exerçant une activité immobilière.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique qui régit l'activité de location saisonnière
- Mettre à jour et perfectionner les connaissances immobilières relatives aux obligations du loueur saisonnier
- Appréhender la portée des nouvelles obligations légales et savoir adapter sa pratique professionnelle à ces dispositions.

PROGRAMME DE FORMATION

Cadre réglementaire

- Droit commun
- Textes spéciaux (Code du tourisme ; décret du 14.02.1967 ; décret du 28.04.2017 ; dispositions du CCH ; dispositions du code de l'urbanisme)
- Recommandations de la commission des clauses abusives
- Dispositions fiscales particulières

Les liens contractuels

- Information préalable au locataire sous peine de sanction (infraction pénale)
- Contrat écrit
- Versement au titre de la réservation

Spécialisation du professionnel en immobilier saisonnier

- La responsabilité du mandataire
- La qualité du logement
- Le classement du logement

La location saisonnière au quotidien

- La gestion
- La commercialisation

Statut du loueur saisonnier

- Le loueur non professionnel
- Le loueur professionnel

La fiscalité du loueur saisonnier

- Le statut LMNP (si revenus inférieurs à 170 000€)
- Le statut LMNP (si revenus supérieurs à 170 000€)



INSTITUT DE FORMATION

MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques – Support de formation remis aux stagiaires à l'issue de la formation

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation

MODALITE D'EVALUATION

Test d'évaluation des acquis en fin de formation

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation (précisant la nature, les acquis et la durée de la formation) sera remise par l'organisme de formation à chaque stagiaire à l'issue de la prestation, si toutefois il a validé les modalités d'évaluation.

DUREE DE LA FORMATION

Nombre de jours : 2 jours* (14 heures)

** La durée de la formation peut être ajustée « sur mesure »*

NOMBRE MINIMUM/MAXIMUM DE STAGIAIRES

Minimum : 1

Maximum : 20

LIEU

En inter ou intra entreprise